



Accusé de harcèlement a tort

Par **celine8912**, le **02/02/2012** à **12:04**

Bonjour,

Je vais essayer de vous résumer la situation de mon mari car je ne sais plus se que nous devons penser ou faire.

L'année dernier à la même époque mon mari travailler dans une boite de transport international de nuit en tant que cariste et parfois il prenait la place ces chefs occasionnellement.

le 4 février 2011 au soir, il se rend au travail. Et des sont arrivé un des directeurs du secteur qui n'ai jamais sur la plate forme le convoque et lui notifie par oral qu'il est en mise à pied conservatoire pour une durée indéterminée sans savoir le motif.

Dix jours passent avant de recevoir une lettre recommandé pour lui indiquer le motif ainsi que la date de son entretien avec son supérieur.

Entre temps 3 autres personnes sont également renvoyé chez elle de la même manière.

le 14 février 2011, il se rend à son entretien. Son supérieur lui relate les faits harcèlement moral sur un femme. Cette personne trouve qu'il lui parle mal et qu'il lui parle vulgairement.

Mon mari répond a son supérieur qu'il a simplement parlé fortement à une personne qui discute régulièrement ou s'éclipse avec les chauffeurs hommes alors que tout le monde cour. je vous laisse imaginé se qu'ils font. Et qui est tristement impossible de concevoir sur son lieu de travail et surtout pendant ces heures de travail.

A la suite de ces entretien mon mari reçoit le 18 mars 2011 sa lettre de licenciement ainsi que les deux chefs qui sont accuse de la même chose. L'autre à reprise sont poste avec un blâme. pour l'avoir traite verbalement. Depuis mon mari a retrouver un travail. MAIS malheureusement hier j'ai la désagréable surprise de voir la gendarmerie débarqué chez nous pour cette affaire!! Il a rendez vous demain dans la après midi à gendarmerie

Cette femme travail toujours dans cette entreprise de transport et a pris le poste de mon mari. Que devenons nous faire ? ou penser ? merci par avance